



## Inscriptions

MERCI DE RETOURNER LE  
BULLETIN D'INSCRIPTION À :

Secrétariat de l'IFTJ  
Célia Salabaraas

Bâtiment Droit, Économie,  
Gestion

Avenue du Doyen Poplawski  
BP 1633 - 64016 Pau Cedex

05 59 40 80 11

[celia.salabaraas@univ-pau.fr](mailto:celia.salabaraas@univ-pau.fr)

Colloque validé pour la formation continue des avocats

## Organisation

Cyrille MARCONI

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Lucas BENTO DE CARVALHO

Université de Montpellier

*Le travail à domicile affiche une double dimension. Selon une première acception, il renvoie au travail accompli au domicile du particulier employeur. Sous un angle plus contemporain, en particulier avec l'extension recours du télétravail, c'est au domicile du salarié que s'exécute le travail.*

*De l'intégration à la sphère professionnelle d'un lieu traditionnellement associé à la vie personnelle, à l'attribution de la qualité d'employeur à un non-professionnel, le traitement du travail à domicile par le droit social soulève de nombreuses questions. Cette demi-journée d'étude envisage dans leur globalité les problématiques suscitées par cette forme singulière de travail salarié.*



Colloque

# Le travail à domicile saisi par le droit social

24 juin 2022 - 14h

Amphithéâtre de la présidence



Conception : Communication collège SSH - UPPA - Mars 2022



<https://iftj.univ-pau.fr>

## Programme

### 13h30 Accueil des participants

### 14h00 Mots d'accueil

- Marc AZAVANT, Université de Pau et des Pays de l'Adour - IFTJ (Institut fédératif de recherches sur les transitions juridiques)

### 14h10 Le cadre historique du travail à domicile

- Cyrille MARCONI, Université de Pau et des Pays de l'Adour - IFTJ (Institut fédératif de recherches sur les transitions juridiques)

### 14h20 Les usages du droit dans la domesticité à temps plein

- Alizée DELPIERRE, SciencePo Paris, Centre de sociologie des organisations

## 1. Les obligations de l'employeur des travailleurs à domicile

### 14h45 Le contrôle du temps et de la durée de travail des travailleurs à domicile

- Marianne GIRIER-TIMSIT, Université Paris Nanterre - IRERP (Institut de Recherche Juridique sur l'Entreprise et les Relations Professionnelles)

### 15h10 La prévention des risques professionnels par le particulier employeur

- Sophie SELUSI, Université de Montpellier - EDSM (École de droit social de Montpellier)

### 15h35 Les communes employant des assistantes maternelles : des employeurs comme les autres ?

- Annie FITTE-DUVAL, Université de Pau et des Pays de l'Adour - IFTJ (Institut fédératif de recherches sur les transitions juridiques)

### 16h00 Échanges avec le public

*Pause*

## 2. Le statut des travailleurs à domicile

### 16h30 Quelle action collective pour les travailleurs à domicile ?

- Stéphane FUSTEC, Secrétaire fédéral CGT Services à la personne

### 16h55 Les libertés fondamentales du travailleur à domicile

- Camille GIARDINA, Université de Montpellier – EDSM (Ecole de droit social de Montpellier)

*Propos conclusifs*

### 17h20 L'appréhension du travail à domicile par l'inspecteur du travail

- Thomas ALGANS, Inspecteur du travail, DDETS Nouvelle-Aquitaine, Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques

## Bulletin d'inscription

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction / Qualité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° Siret (si pers. Morale) : \_\_\_\_\_

N° de Sécurité sociale et Date et lieu de naissance (si particulier) : \_\_\_\_\_

Tél / Mail : \_\_\_\_\_

**Participation au colloque : 50 € TTC** (Chèque à libeller à l'ordre de l'Agent comptable de l'UPPA)